



SPEECH • DISCOURS • DISCURSO • خطاب

MOT DE BIENVENUE

DE

M^{me} ANNAMARIA CANCELLIERI

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DE L'ITALIE

81^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'INTERPOL

RÉUNION MINISTÉRIELLE

5 novembre 2012

Rome (Italie)

Monsieur le Secrétaire Général, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi avant tout de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à cette réunion ministérielle, qui précède la 81^{ème} Assemblée générale d'INTERPOL.

Afin de souligner la dimension politique de cet évènement international, nous avons souhaité ouvrir la 81^{ème} session de l'Assemblée générale par un sommet ministériel réunissant les plus hauts responsables institutionnels de la sécurité qui puissent se trouver, et examiner les problèmes de sécurité les plus actuels et les aspects du travail de police qui présentent un intérêt commun.

La lutte des États contre la criminalité est compliquée par une asymétrie qui n'échappe à personne : la souveraineté des États s'arrête à leurs frontières, lesquelles ne sont aucunement un obstacle pour les malfaiteurs. Dans le contexte actuel de forte mondialisation, cette différence n'est pas négligeable : de fait, la criminalité, avec une extrême habileté, se diffuse par-delà les frontières nationales, et décèle, où qu'elles se présentent, les possibilités de faire des affaires et de mettre en place de nouvelles tactiques pour échapper à l'action des forces de police.

C'est pourquoi la coopération internationale en matière de sécurité est indispensable.

Et INTERPOL, grâce à la qualité de son leadership, à l'expertise qu'il possède, à son réseau de points de contact et à ses dispositifs sophistiqués de soutien informatique, est bien placé pour faire face aux défis de la criminalité au niveau mondial et pour promouvoir la coopération opérationnelle internationale des polices.

INTERPOL a obtenu des résultats exemplaires en matière de démantèlement d'organisations criminelles et a mis au point des outils opérationnels de grande importance pour la coopération policière.

Aujourd'hui, les efforts déployés et les points forts d'INTERPOL doivent s'orienter vers d'autres objectifs, encore plus ambitieux.

Je songe en particulier à l'infrastructure télématique et de télécommunication sur laquelle repose l'action d'INTERPOL, ainsi qu'aux plates-formes techniques de communication pour l'échange d'informations dans le cadre d'enquêtes entre les utilisateurs du système, à partir du *réseau I-24/7*, un dispositif essentiel auquel l'Italie apporte une importante contribution.

Des dispositifs tels que ceux-ci sont devenus décisifs pour l'activité policière. Nous devons aider INTERPOL à en accroître l'efficacité, et faire en sorte que les forces de police sur le terrain y aient plus amplement accès.

Tout aussi utiles sont les bases de données d'INTERPOL. J'en veux pour preuve le fait que, l'année dernière, les États membres y ont effectué près d'un milliard de recherches.

Disposer d'informations précises, fiables et en temps réel est crucial pour identifier et arrêter les criminels et les fugitifs. C'est pourquoi il est dans l'intérêt de tous qu'INTERPOL continue à développer ses bases de données et en accroisse l'accessibilité à des fins d'enquête.

Autre priorité stratégique à mettre en œuvre : le soutien au renforcement des capacités et à la formation des forces de police. De fait, il importe non seulement de former les professionnels de la police à l'utilisation des outils et des services INTERPOL, mais aussi de partager les nouveaux savoirs, nécessaires pour faire face à l'évolution des menaces criminelles.

INTERPOL allie l'expertise qui lui est propre aux ressources de pointe de la communauté policière internationale. Cette synthèse vertueuse doit se poursuivre et s'amplifier, en particulier en faveur des pays en développement.

Au-delà de ces aspects, il est important de mon point de vue qu'INTERPOL intensifie son interaction avec les organisations internationales œuvrant dans les différents domaines de l'application de la loi, en particulier dans les secteurs stratégiques que sont la lutte contre le trafic de stupéfiants, la traite des êtres humains, les abus contre les enfants, l'immigration illégale et le terrorisme, sans oublier les nouvelles formes de criminalité, toujours plus inquiétantes.

INTERPOL a près de 90 ans d'existence. Au cours de sa longue histoire, le monde, la criminalité et INTERPOL lui-même ont connu de profondes mutations.

Un seul aspect est demeuré immuable : INTERPOL est toujours un moteur infatigable de la coopération policière internationale.

Ce rôle, nous sommes aujourd'hui réunis pour contribuer, ensemble et de façon concrète, à le renforcer. En effet, nous sommes convaincus que la coopération internationale des polices est le seul moyen de défendre nos citoyens efficacement contre des menaces transnationales toujours plus nombreuses et agressives, que les États à eux seuls ne sont plus en mesure de maîtriser de nos jours.
